



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

BNP

Question écrite n° 35627

Texte de la question

M. Léonce Deprez considérant comme la Constitution que c'est le Gouvernement qui conduit et détermine la politique de la nation demande à M. le Premier ministre comment s'apprécient les déclarations du ministre de l'intérieur, qualifiant le samedi 28 août de « véritable attentat contre l'intérêt national » la décision du comité des établissements de crédit (CECEI) de ne pas autoriser la BNP à prendre le contrôle de la Société générale (Le Monde des 29 et 31 août 1999).

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la question des fusions bancaires françaises. Le Premier ministre s'exprimant publiquement sur cette question le 29 août dernier a rappelé que le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, présidé par le gouverneur de la Banque de France, avait pris sa décision en toute indépendance. Il a ensuite indiqué que le Gouvernement continuerait, dans le champ de ses compétences, à contribuer à la consolidation de notre système financier, en veillant particulièrement à ce que les différentes institutions bancaires et financières se développent tout en préservant l'intérêt de l'économie nationale. Le Premier ministre a, en outre, annoncé, à l'occasion des journées parlementaires du groupe socialiste qui se sont tenues les 27 et 28 septembre dernier, qu'un projet de loi sur les nouvelles régulations économiques serait examiné en conseil des ministres au cours du premier trimestre 2000. Il traitera notamment de certaines modifications du droit bancaire et boursier, dont l'inadaptation a pu être révélée par les récentes offres publiques d'achat ou d'échange.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35627

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5819

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 451